

CTRPN - 8 juin 2022

RÉFORME DE L'APTITUDE MÉDICALE DES CORPS ACTIFS

Lors du CTRPN, le Directeur Général présentait un projet de décret réformant l'aptitude des agents des trois corps actifs de la Police Nationale :

- ➔ Abandon du SIGYCOP et instauration de nouveaux critères médicaux.
- ➔ Catégorisation des emplois et création de 3 niveaux d'aptitude pour les agents.
- ➔ Instauration de visites d'aptitude tout au long de la carrière à l'initiative de l'administration.

**INACCEPTABLE !
EN L'ÉTAT**

Après de nombreux échanges, UNITÉ SGP POLICE obtient :

- ✓ Le retrait de la visite d'aptitude à la demande de l'administration
- ✓ La suppression de la catégorisation « discriminante » des agents par niveaux d'aptitude
- ✓ La garantie du maintien de l'ISSP pour tous les actifs quel que soit leur emploi

**MAIS ENCORE TROP D'INCONNUES SUR
LES CRITÈRES MÉDICAUX QUI SERONT INSTAURÉS**

**UNITÉ SGP POLICE S'ABSTIENT ET POURSUIT LES
DISCUSSIONS SUR CETTE RÉFORME JUSQU'AU
PROCHAIN CTM**



www.unitesgppolice.com



08/06/2022